

Rapport de la commission « Équipements sportifs et places de jeux » concernant le

Préavis municipal n° 84-2011
Relatif aux travaux d'entretien et de rénovation de la piscine

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission composée de Mesdames Chevalier Christiane, Grandchamp Sylvette, ainsi que de Messieurs, Devenoge Pierre-Michel, Ischi Pierre-André, Burnat Thierry, Python Gilbert, s'est réunie le mercredi 1er juin à 18 heures 30 en salle de municipalité. Jérôme Ischi était excusé. La Municipalité était représentée par Mesdames Isabelle Hautier, Isabelle Gay-Crosier ainsi que Monsieur Yvan Rochat.

Cette commission a eu pour but d'étudier le projet d'entretien et de rénovation de la piscine.

Il y a de cela 2 ans, lors de la reprise des actifs et des passifs de l'Association de la piscine et du camping (préavis 43/2009) nous avons été informés que d'importants travaux allaient devoir être entrepris dans un avenir assez proche. Ces divers travaux nous sont détaillés dans le préavis sur lequel nous allons prendre position ce jour. Et comme tout augmente, ce projet n'a pas échappé à la règle....

L'estimation des travaux à faire à court terme était, en 2009, de CHF 200'000.- et ne concernait que les priorités à respecter afin que l'eau soit conforme aux exigences imposées pour la baignade.

Dans le préavis présenté, il y a deux catégories de travaux très distinctes; l'une d'entretien, qui est indispensable si l'on veut maintenir une bonne qualité d'eau et une sécurité pour les baigneurs et une autre de confort, peut-être moins importante, mais qui apporterait certainement beaucoup plus de convivialité et de bien-être; deux atouts non négligeables si l'on veut attirer un plus grand public dans ce lieu de détente.

Certains travaux budgétés pour 2011 ont déjà été effectués pour l'ouverture de la piscine par le chef de camp. Alors que certains éléments ont été sortis de ce budget et intégrés au présent préavis.

Le projet tel que présenté répartit les travaux en deux étapes sur 2011 et 2012, mélangeant entretien et confort.

Pour 2011, l'installation solaire pour chauffer l'eau de la piscine représente la moitié du coût de cette première étape soit un montant d'environ CHF 107'000.-

A ce sujet, la commission a demandé quelques renseignements complémentaires sur la durée de vie de l'installation et si la possibilité de chauffer l'eau des sanitaires avec les panneaux solaires avait été étudiée.

Il nous a été répondu que la durée de vie est au minimum de 30 ans. Les spécialistes en énergie solaire thermique ayant le recul et l'expérience avec des capteurs qui n'étaient pas aussi performants qu'aujourd'hui. Tout laisse donc à penser que l'on peut être confiant et tabler sur 30 ans voire plus.

En adaptant l'installation, les capteurs solaires pourraient tout a fait être utilisés pour chauffer l'eau des sanitaires. Cette possibilité n'a pas été étudiée dans le présent projet mais, selon le spécialiste, cela semble facilement réalisable pour un coût estimé au maximum à CHF 20'000.-. Ceci pourrait être vraiment intéressant et améliorer les bilans énergétiques et économiques de l'installation.

La commission souhaite, en cas d'acceptation de ce projet par le Conseil, que la Municipalité étudie cette possibilité.

La deuxième étape prévue pour 2012 représente en majorité des travaux d'entretiens dus à l'usure, dont les plus gros morceaux sont : le changement du Liner pour un montant de CHF 120'000.- et la réfection du béton autour de la piscine pour CHF 100'400.-.

Financement :

La Municipalité a fait la demande auprès de l'ARGDV pour obtenir un prêt sans intérêt. Les discussions sont en cours . Deux critères à remplir sont toutefois connus, il s'agit de la création de postes de travail ainsi qu'un apport valable pour le développement touristique.

M. Fluckiger de l'ARGDV a également été sollicité afin de savoir dans quelle mesure nous pourrions intégrer et demander une participation aux communes avoisinantes. Proposition a été faite d'établir une statistique de la provenance des baigneurs ainsi que de procéder à l'inscription de la piscine au plan directeur régional afin d'obtenir une aide pour le développement touristique.

Pour obtenir un subside du Fonds du sport vaudois, il faut avoir une piscine de 25 mètres avec 3 couloirs de natation. Le bassin remplissant ces exigences nous devrions obtenir une participation dont le montant est inconnu à ce jour. La création d'un club avec une école de natation est également un atout supplémentaire pour bénéficier d'un subside. Ce projet est à l'étude.

Au 31 décembre 2010, les terrains, les bâtiments et les bassins sont vierges de tout emprunt.

Les charges annuelles dépendent de l'acceptation ou non des comptes communaux. S'ils sont acceptés l'emprunt pour ce préavis après prélèvement au fonds de réserve pour équipements sportifs et places de jeux devrait être d'environ CHF 200'000.-

L'amortissement de la somme est prévu sur 15 et 20 ans. Le montant à payer pour la première année serait de CHF 18'400.- (montant le plus élevé) puis l'intérêt ira dégressif.

Nous vous rendons attentifs sur le fait que le déficit annuel d'exploitation de la piscine, qui fait l'objet d'un budget spécifique, n'entre pas en compte dans ces informations.

Osons espérer que pour son cinquantenaire notre piscine retrouvera, par cet investissement, un bain de jouvence qui attirera de nombreux baigneurs et que nous n'aurons plus ou presque plus de déficit à combler..

Conclusions :

au vu de ce qui précède, la Commission vous propose à l'unanimité des membres présents, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter les conclusions suivantes qui sont les mêmes que le préavis municipal n° 84-2011. Soit :

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 84-2011, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

- que ce préavis n'entre pas dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 11 décembre 2006, mais que le plafond d'endettement se situe à 14,2 million sur 20 millions de francs autorisés

décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre tous les travaux d'entretien et de rénovation de la piscine de Penthaz, étapes 1 et 2, prévus dans le présent préavis.
2. D'accorder à la Municipalité pour ces travaux, un crédit total brut de CHF 589'500.- TTC
3. De prélever CHF 389'500.- sur le fonds de réserve pour équipements sportifs et places de jeux (9.282.03), pour autant que le Conseil communal ait accepté l'attribution prévue dans ce même compte de CHF 400'000.- lors du vote sur les comptes 2010.
4. De financer le solde net d'un maximum de CHF 200'000.-, duquel seront déduites les participations et subventions éventuelles, par recours à l'emprunt.
5. D'amortir le solde net d'un maximum de CHF 200'000.-, par des annualités maximums de CHF 11'400.- de 2012 à 2026, et par CHF 5'700.- de 2027 à 2031.

Penthaz, le 6 juin 2011

La rapporteuse : Sylvette Grandchamp



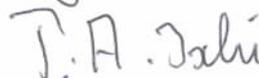
Les membres : Christiane Chevalier



Pierre-Michel Devenoge



Pierre-André Ischi



Thierry Burnat



Gilbert Python



Jérôme Ischi

